GARANTIR VOTRE INDÉPENDANCE

DÉFENDRE VOS DROITS





ACCORDS DU 20 AVRIL 2023:



> UN MEILLEUR ENCADREMENT DES DÉSACTIVATIONS DE COMPTE

DEMAIN

NOS REVENDICATIONS POUR VOUS:

- AUGMENTER LA TARIFICATION DE LA COURSE
- PAIRE FINANCER LE RISQUE ACCIDENTS DU TRAVAIL/ MALADIE PROFESSIONNELLE PAR LES PLATEFORMES, EN CRÉANT UNE TAXE SUR LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES
 - ➤ AMÉLIORER LE NIVEAU D'INDEMNISATION EN CAS D'ARRÊT MALADIE (AUJOURD'HUI PRESQUE INEXISTANT)
 - ASSURER LA TRANSPARENCE DE L'ALGORITHME ET LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DES TRAVAILLEURS SUR L'AFFECTATION DES COURSES ET LA NOTATION (VIA UN EXPERT INDÉPENDANT)
 - PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DES CHIFFRES D'AFFAIRES RÉALISÉ PAR LES TRAVAILLEURS DE PLATEFORME D'UN MÊME SECTEUR POUR SAVOIR SI LE SEUIL FIXÉ POUR OUVRIR DES DROITS À LA FORMATION ET ABONDER LE CPF EST ATTEINT

GARANTIR votre liberté de rester indépendant

- > CHOIX DU TEMPS DE TRAVAIL, CHOIX DES HORAIRES
- CONTRÔLE STRICT PAR LE JUGE POUR ÉVITER TOUT DÉTOURNEMENT DE STATUT PAR LES PLATEFORMES
- LA CFTC TRANSPORTS ACCOMPAGNERA CEUX QUI DEMANDENT UNE REQUALIFICATION (CHOIX DU STATUT)
- DES DROITS SOCIAUX ATTACHÉS À LA PERSONNE ET PAS AU STATUT

